

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 068

L'An deux Mille Huit, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **RUE DES PINSONS (ENTRE RUE DES CENDRILLES ET AVENUE DE ROCHEFORT) - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : UNANIMITE

En prévision du réaménagement de la rue des Pinsons dans son tronçon situé entre la rue des Cendrilles et l'avenue de Rochefort, il semble opportun d'envisager l'enfouissement des réseaux aériens sur ces voies.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Le coût des travaux est estimé à environ 190.000 € TTC déduction faite de la participation du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil FRANCE TELECOM sera exercée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira la relation et la coordination avec le service des études FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 15 mai 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue des Pinsons dans son tronçon situé entre la rue des Cendrilles et l'avenue de Rochefort,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT